
Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 29 octobre 2024

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les délibérations suivantes :

- A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 136'000 F, destiné à l'installation de ventilateurs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive - CP 25 - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 120'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N^{os} 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, à l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter - *Proposée par le Conseil administratif.*
- A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné à des études pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, future parcelle N°10198 (issue pour partie des parcelles N^{os} 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter - *Proposée par le Conseil administratif.*

Le dernier jour du délai référendaire pour cette délibération est fixé au 16 décembre 2024.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la motion suivante :

- Par 15 oui et 1 non, le Conseil municipal a accepté la motion 24-07 « Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux » - *proposée par le groupe PDC – Le Centre.*

Les textes de ces délibérations et de cette motion peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.